

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de la gamme LEVELTEL de la société ECSPLICITE.  
En validant sa commande, le client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande et l'intégralité des conditions générales de vente.

### 2. Commandes :

Les commandes sont passées sur notre plateforme [www.leveltel.com](http://www.leveltel.com).  
La commande est traitée dans les meilleurs délais à réception du règlement.  
LEVELTEL se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige lié au paiement d'une commande antérieure.  
Toutes les informations transmises par le client acheteur au moment de la prise de commande engagent ce dernier.  
LEVELTEL ne saurait donc être tenue pour responsable des conséquences induites en cas d'erreurs ayant trait au libellé des coordonnées du destinataire ou du débiteur de la commande.

### 3. Facturation :

Tous nos prix sont indiqués hors taxe. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.  
Sauf conditions particulières spécifiées sur la facture, le règlement s'effectue par carte bancaire sur notre site [www.leveltel.com](http://www.leveltel.com).  
Dans le cas de facturation mensuelle, le règlement s'effectue par virement à 30 jours date de facture. En cas de retard, toute facture non réglée dans le délai prévu au présent contrat, entraîne l'application d'intérêts de retard calculés au taux utilisé par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues toutes taxes comprises, à compter du premier jour suivant la date limite de paiement.

### 4. Matérialisation de la prestation :

L'évaluateur de LEVELTEL appelle les candidats confiés par le demandeur aux numéros qu'ils indiquent partout à travers le monde sur les téléphones fixes\* et sur les téléphones mobiles français. (\*sous réserve de validation écrite par LEVELTEL pour les pays autres que la France)

La durée de l'évaluation s'établit entre 15 minutes et 30 minutes, selon le niveau du candidat et sa disponibilité immédiate au moment de l'appel.

Si le candidat est absent à l'heure exacte du rendez-vous, l'évaluateur fera tout pour laisser un message.  
L'évaluateur tentera à nouveau d'appeler le candidat à 2 reprises, espacées de 5 minutes chacune.  
A l'issue des 3 tentatives, l'évaluation ne pourra plus être réalisée et sera comptée comme une absence et facturée.  
En cas de défaillance de l'évaluateur, le demandeur sera recredité de façon à ce que ce candidat puisse réserver une nouvelle évaluation.

A l'issue de chaque évaluation de niveau en langue, nous adressons le compte-rendu d'évaluation et une attestation de niveau au demandeur.

### 5. Annulation d'une évaluation :

L'annulation n'est pas autorisée si elle intervient moins de cinq minutes avant le rendez-vous réservé.  
Elle ne peut se faire que dans la partie intranet de notre site [www.leveltel.com](http://www.leveltel.com) à l'aide du mot de passe personnel du commanditaire.  
Dans le cas où ce délai n'est pas respecté, ou que la personne à évaluer est absente ou indisponible, ou qu'il n'est pas possible de joindre la personne à évaluer en raison d'incidents techniques qui ne sont pas du fait de LEVELTEL, l'évaluation est comptée et déduite du crédit commandé.

### 6. Délai de consommation d'une évaluation :

Le client dispose de six mois à partir de l'envoi du login et du mot de passe pour utiliser les évaluations commandées.  
Au-delà de ces six mois, les évaluations non réalisées seront perdues.

### 7. Identification :

Il appartient à l'administrateur du test de s'assurer de la bonne identification du candidat au test en prenant toutes les mesures nécessaires si cela constitue un enjeu pour lui. La responsabilité de l'identification du candidat n'appartient pas à LEVELTEL.

### 8. Différends éventuels :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Marseille sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.